



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 115(Rév.1)-F
31 mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 2.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Note du président

PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS: QUELQUES RÉFLEXIONS STRATÉGIQUES

L'objet de la présente contribution est de proposer quelques réflexions sur la façon dont le Secteur du développement des télécommunications peut poursuivre et renforcer ses activités face aux mutations économiques et sociales rapides qu'entraîne l'évolution vers les sociétés de l'information et de la connaissance de demain. Le Secteur du développement est appelé à jouer un rôle déterminant pour réduire les disparités entre les nantis et les "démunis" dans le domaine de l'information; il a obtenu des résultats tangibles dans plusieurs domaines: assistance directe fournie aux pays en développement pour renforcer, développer et harmoniser leurs réseaux et services de télécommunication, développement et mobilisation des ressources, création de partenariats et d'alliances stratégiques, conclusion d'accords de coopération avec d'autres organisations internationales ou régionales intéressées. Par ailleurs, les séries d'indicateurs et les bases de données sur le développement de l'UIT-D constituent une excellente source d'information qui est largement partagée et diffusée. Le Secteur du développement, qui est un secteur relativement jeune, a fait des progrès sensibles et obtenu des résultats mesurables.

C'est dans ce contexte que la deuxième Conférence mondiale de développement des télécommunications et la Conférence de plénipotentiaires elle-même devront se demander comment l'UIT-D peut, riche des résultats ainsi obtenus, servir au mieux les intérêts des Membres de l'UIT, en particulier des pays les moins avancés. Il ressort d'un examen des priorités du Secteur du développement, telles qu'elles sont énoncées dans le projet de Plan stratégique pour l'Union pour la période 1999-2003, que l'accent est mis sur le rôle de catalyseur et de facilitateur de l'UIT-D pour encourager tous les acteurs des télécommunications à oeuvrer ensemble pour le développement des télécommunications. A cet égard, il est dit dans la Convention que l'une des principales fonctions du Directeur du BDT est de:

"travailler en collaboration avec les autres fonctionnaires élus et s'employer à renforcer le rôle de catalyseur de l'Union en vue de stimuler le développement des télécommunications." (CV224).

Lorsqu'elle a soumis ses recommandations à la Conférence de plénipotentiaires additionnelle en 1992, la Commission de Haut Niveau, créée pour examiner la structure et le fonctionnement de l'UIT, a souligné l'intérêt qu'il y avait à harmoniser les objectifs de l'Union et les fonctions du BDT:

"de jouer un rôle catalyseur dans la mobilisation des ressources en faveur du développement et dans la promotion de l'établissement de lignes de crédit préférentielles et favorables, d'une part en sensibilisant les autorités gouvernementales des pays en développement sur l'importance des télécommunications dans le développement de leur pays et sur les priorités qui pourraient leur être accordées et, d'autre part, en coopérant avec des organismes financiers et de développement internationaux et régionaux." (Recommandation 29).

Le projet de Plan stratégique pour l'UIT-D énumère une série d'objectifs relatifs à la mise en oeuvre de ce rôle de catalyseur mais il serait utile que le BDT prouve clairement aux Membres de l'UIT, par des résultats mesurables, que les efforts qu'il a déployés pour mobiliser des ressources et donner des avis aux pays en développement sur toute une série de politiques et de modèles de restructuration à utiliser pour générer davantage de fonds internes pour le développement des télécommunications ont été fructueux. Etant donné que les sources multilatérales investissent très peu dans le développement des télécommunications (5 à 10%) il faut multiplier les efforts pour accroître la proportion des fonds provenant de ces sources.

On pourrait beaucoup améliorer le processus permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés de l'UIT-D en présentant chaque année des plans opérationnels fixant les activités qu'il est prévu d'entreprendre pendant une année donnée. Ces activités pourraient être présentées et classées en deux grandes catégories: les activités courantes et les projets ou études spéciaux d'une durée fixe permettant de réaliser l'objectif stratégique énoncé du BDT afin de mettre en oeuvre un programme de réforme interne. Etant donné qu'il y a une symétrie évidente entre le Plan stratégique pour le Secteur du développement et la réalisation d'exercices de planification opérationnelle, il est proposé que cet outil de gestion soit utilisé efficacement pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des différentes unités organisationnelles du Bureau. Ces plans permettraient d'établir clairement des scénarios concernant la charge de travail, de définir les mesures prises pour y faire face, les ressources disponibles pour entreprendre les diverses tâches ainsi que des repères qui faciliteraient le processus d'évaluation des progrès.

La planification opérationnelle serait également utile pour évaluer les travaux liés aux programmes d'études qui devraient constituer la base du Plan d'action de La Valette. On doit fournir au personnel du BDT les outils qui lui permettront de superviser les travaux entrepris au titre de ces programmes afin de s'assurer, entre autres, qu'il existe certaines symétries entre ces tâches et les travaux connexes entrepris par le Bureau lui-même. Il serait également utile, dans le cadre du plan opérationnel et compte tenu du rôle de catalyseur de l'UIT, de suivre de près les travaux entrepris par d'autres organisations internationales ou régionales pour optimiser l'utilisation des ressources et éviter tout chevauchement. Un plan opérationnel donne aussi la possibilité de rendre compte des résultats des travaux des organes consultatifs du Secteur.

L'élaboration d'un plan opérationnel annuel serait aussi utile pour mettre en oeuvre les décisions du Conseil de l'UIT et serait conforme aux recommandations du Groupe de travail UIT-2000. Par exemple, compte tenu de la nécessité de diversifier les bases financières de l'Union et conformément à la Résolution 1113 du Conseil, le Secrétaire général, d'entente avec les Directeurs des trois Bureaux, a été chargé d'identifier des produits et services qui pourraient faire l'objet du recouvrement des coûts et d'élaborer des dispositions détaillées appropriées et des procédures connexes, y compris des barèmes de redevances fondés sur la répartition intégrale des coûts, pour examen par le Conseil à sa session de 1998. Un plan opérationnel pourrait énumérer non seulement une gamme possible de

produits et services qui pourraient faire l'objet d'un recouvrement des coûts, pour ce qui est de l'UIT-D, mais aussi les produits et services qui pourraient éventuellement générer des recettes.

Le renforcement des liens entre l'UIT et les organisations régionales de télécommunication et la présence régionale sont d'autres questions à examiner. Il est noté dans le projet de Plan stratégique que l'UIT-D devrait "renforcer sa présence régionale en décentralisant davantage les fonctions et le pouvoir dans les Bureaux hors siège et en renforçant les fonctions de coordination du siège" mais un plan opérationnel pourrait comprendre une stratégie et un calendrier de mise en œuvre pour la décentralisation des fonctions. De plus, conformément aux Recommandations R.7/2 et R.27 du Groupe UIT-2000, un plan d'action pourrait servir expressément à déterminer les mesures à prendre pour accroître la synergie, développer les partenariats stratégiques et les accords de coopération entre l'UIT, par le biais de la présence régionale, et les organisations régionales de télécommunication, en particulier la possibilité de partage du travail.

Recommandation

Il est recommandé à la Commission des politiques et des stratégies de la CMDT, lorsqu'elle examinera les questions liées à la réforme structurelle et au financement, parallèlement à l'examen en plénière du Plan stratégique pour l'UIT-D, de déterminer les composantes essentielles de plans opérationnels annuels pour le Secteur du développement afin d'améliorer la transparence et la fiabilité. Cette mesure devrait permettre de réaliser l'objectif prioritaire énoncé du Plan stratégique pour l'UIT-D, à savoir "continuer à consolider sa structure et à améliorer ses méthodes de travail afin de mieux servir ses clients et de leur fournir des produits et services de meilleure qualité."

Le projet de texte d'une résolution sur cette question, soumis à la CMDT pour adoption, est joint en annexe.

PROJET DE RECOMMANDATION

**PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE À L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, 1998),

considérant

- a) qu'il est dans l'intérêt des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, d'obtenir que les programmes et les activités des trois Secteurs de l'UIT et du Secrétariat général tiennent compte de leurs besoins;
- b) que les pays en développement attendent de l'UIT qu'elle présente diverses options de politique générale et des mesures structurelles qui permettront de générer des ressources pour le développement des télécommunications;
- c) que, en présentant ces options, l'UIT doit fournir aux Membres des résultats probants et mesurables en vue de mobiliser des ressources et de donner des avis aux pays en développement sur une série de politiques et de modèles de restructuration à utiliser pour générer davantage de fonds internes pour le développement des télécommunications,

reconnaissant

- a) qu'on pourrait beaucoup améliorer le processus permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs déclarés de l'UIT en présentant chaque année des plans opérationnels énonçant les activités qu'il est prévu d'entreprendre au cours d'une année donnée;
- b) que, compte tenu de la symétrie qui existe entre le Plan stratégique de l'Union et la réalisation d'exercices de planification opérationnelle, la mise en oeuvre et l'utilisation de cet outil de gestion permettraient d'établir des scénarios concernant la charge de travail, de définir des mesures à prendre pour y faire face, de déterminer les ressources disponibles pour mener à bien diverses tâches et de fixer divers repères susceptibles de faciliter l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés;
- c) que les plans opérationnels annuels pour l'UIT pourraient être utilisés efficacement, notamment, en vue de définir une gamme possible de produits et de services qui pourraient faire l'objet du recouvrement des coûts, de souligner les mesures actuellement envisagées ou mises en oeuvre pour renforcer les liens entre l'UIT et d'autres organisations internationales et régionales, pour suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de l'Union, etc.,

recommande d'inviter

le Conseil de l'UIT d'établir un groupe ad hoc ouvert aux représentants des Etats Membres et des Membres des Secteurs et chargé d'élaborer des propositions relatives à la mise en oeuvre de la planification opérationnelle et financière pour l'ensemble de l'UIT, propositions qui seront soumises à la Conférence de plénipotentiaires de 1998 pour examen.